



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

N° 2019/13

Date de Convocation : 09/04/2019	<i>L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril, à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roland GUICHARD, maire de Parmain.</i>
Date d'affichage 23/04/2019	<u>PRÉSENTS :</u> Mmes et MM. Nicole Dodrelle, Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, Guy Pigné, Michèle Bouchet, François Kisling, Dominique Mourget, Frédéric Pascal, Didier Ponnet, Emilie Portier, Alain Wambecke, Martine Desry, Christophe Faucomprez, Frédéric Landrin, Renée Bou-Anich, Gilles Deshayes, Fabienne Defosse, Patrice Lusardi.
Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 23	<u>ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :</u> Isabelle Gourbeault donne pouvoir à Emilie Portier, Caroline Chazal-Mathieu donne pouvoir à Didier Ponnet, Jean-Pierre Amirault donne pouvoir à Michel Manchet, Gérard Besset donne pouvoir à Patrice Lusardi.
	<u>ABSENTS EXCUSES :</u> Gerhardus De Jong, Anne-Marie Mennel, Pierre Deck, Félicité Herrmann.
<i>Monsieur Christophe Faucomprez a été désigné Secrétaire de Séance.</i>	

OBJET : Vote du Budget Primitif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du 4 avril 2019 sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019,

SUR PRESENTATION de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ, 21 pour, 1 vote contre M. Deshayes, 1 abstention Mme Defosse,

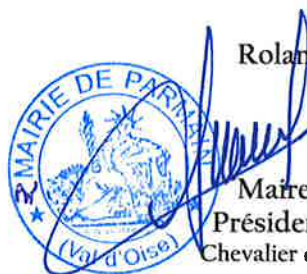
⇒ **VOTE** le budget primitif de la Ville pour l'année 2019 avec reprise définitive des résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement (avec des chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.

⇒ **ADOPTE** le budget primitif de la Ville pour 2019 comme suit :

Tous mouvements confondus	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>		
002 solde d'exécution reporté		617 204,62
Crédits	7 034 012,62	6 416 808,00
Total section fonctionnement	7 034 012,62	7 034 012,62
<i>Section d'investissement</i>		
001 solde d'exécution reporté	111 198,53	
Restes à réaliser	169 110,87	1 000 000,00
Crédits (yc opérations d'équipements)	4 198 676,80	3 478 986,20
Total section d'investissement	4 478 986,20	4 478 986,20
TOTAL GENERAL	11 512 998,82	11 512 998,82

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Roland GUICHARD,

Maire de PARMAIN,
Président de la CCVO3F,
Chevalier de la Légion d'honneur